

Les bataillons d'aide en cas de catastrophe 1 et 34 de la région territoriale 1

Autor(en): **Rey, Christian / Nathusius, Marc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2009)**

Heft 1

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



La capacité d'aide en cas de catastrophe et de sauvetage de l'armée suisse est un atout majeur dans le cadre de l'appui subsidiaire aux autorités.

Les bataillons d'aide en cas de catastrophe 1 et 34 de la région territoriale 1

Col Christian Rey

Chef Communication, rég ter 1

Immebles éventrés, villages engloutis par les eaux, enfants écrasés sous des décombres, sauveteurs désespérés. Ces derniers mois ont charrié quantité d'images insoutenables. On se souviendra du bilan terrifiant du cyclone NARGIS qui a anéanti une partie de la Birmanie : près de 140 000 morts et disparus. On se rappellera également le séisme (7,8 sur l'échelle de Richter) qui a frappé la province de Chengdu en Chine : 80 000 morts et disparus. Ces tragédies prouvent, s'il en était encore nécessaire, l'importance d'être prêt en tout temps à affronter une catastrophe naturelle. Ceci d'autant plus que la Suisse a régulièrement été touchée par des intempéries, dernièrement en 2005 et 2007. Dernier rappel en date, à la fin du mois de janvier, la tempête meurtrière KLAUS, qui a fait plusieurs dizaines de morts en Espagne, en France et en Italie.

L'une des trois missions de l'armée suisse consiste à préserver les conditions d'existence. Elle doit donc être en mesure d'engager rapidement des hommes et du matériel lors de catastrophes naturelles, dans le cas où les forces d'intervention civiles sont soit inexistantes, soit insuffisantes en termes d'effectifs ou de délai d'intervention. Il s'agit dans ce cas des fameux engagements subsidiaires de l'armée, où celle-ci engage ses troupes au profit des autorités civiles.

Les piliers de cette aide militaire, ce sont les bataillons d'aide en cas de catastrophe (bat acc). Ils sont au nombre de six, dont deux sont incorporés à la région territoriale 1. Commandée par le divisionnaire Jean-François Corminboeuf, elle couvre les cantons de Suisse occidentale (Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel, Jura et Berne), soit 43% du territoire national. Ces deux unités sont :

- Le bat acc 1, exclusivement francophone, parrainé par le canton de Vaud, commandé par le lieutenant-colonel Frédéric Wagnon, domicilié à L'Isle (VD) ;

- Le bat acc 34, à majorité germanophone, parrainé par le canton du Valais, commandé par le lieutenant-colonel EMG Roland Hämmerli, domicilié à Gals (BE).

3 Questions au Lt col Frédéric Wagnon, cdt du bat acc 1

CR : Quelles sont les bases de l'aide en cas de catastrophe ?

L'engagement se fait toujours sur une base subsidiaire. Nous intervenons uniquement à la demande des autorités civiles. Et nous travaillons toujours sous leur responsabilité.

CR : Quels sont les points principaux de l'instruction ?

Les principaux points de l'instruction reposent sur la lutte contre le feu, l'intervention dans les décombres en utilisant des moyens techniques lourds et une formation sanitaire plus poussée que le soldat ordinaire.

CR : Quelles sont les principales qualités nécessaires d'un état-major de bataillon pour conduire un engagement dans un cas de catastrophe ?

Il faut faire preuve d'une extrême flexibilité. Nous travaillons toujours avec des partenaires civils qui n'ont pas le même fonctionnement qu'un état-major de l'armée. De plus, les engagements ne sont pas faciles. On se retrouve face à des gens en situation de détresse. Il faut savoir parfois laisser un peu de côté la rigueur militaire pour mettre en avant des qualités de compréhension et d'attention.

Propos recueillis par le col Christian Rey

Les deux bataillons acc, d'environ 1000 hommes chacun, se divisent selon la même structure :

- 1 compagnie d'état-major, pour appuyer la conduite ;
- 3 compagnies de sauvetage, qui travaillent dans les décombres ou luttent contre le feu ;
- 1 compagnie de génie, composée de sapeurs qui se chargent de travaux lourds de remise en état ou de franchissement.

Pour mener à bien ses missions, chaque bataillon dispose d'un matériel technique important : 3 véhicules de lutte contre le feu, 2 véhicules de transport d'eau, 2 véhicules de déblaiement de décombres, 3 véhicules de protection de la respiration, 2 véhicules d'éclairage et d'alimentation électrique, 2 jeux de dix WELAB - sortes de gros containers transportables en camion avec chacun un usage spécifique passant par la lutte contre une attaque chimique, la protection de l'environnement ou le sanitaire, et enfin diverses machines de chantier, ponts mobiles et bateaux.

Le principe d'engagement de ces deux troupes est fondé sur des missions de sauvetage en cas de sinistres importants et étendus, ainsi qu'en cas d'incendies d'envergure majeure. Ces missions sont, principalement :

- localiser et dégager des personnes ensevelies sous les décombres ;
- appliquer les mesures immédiates propres à sauver la vie, d'assurer le transport des patients ;
- effectuer des transports sanitaires ou d'autre nature ;
- marquer un effort principal dans les domaines de l'engagement dans les décombres, dans l'engagement feu et du transport d'eau ;
- ouvrir des voies de communication et de les maintenir ouvertes ;
- protéger contre une extension feu, des ouvrages importants et des biens culturels ;
- empêcher, en s'appuyant sur un large coupe-feu, qu'un incendie de surface ne s'étende davantage.

Les bataillons acc interviennent en principe sur le territoire helvétique. Une unité spécifique est prévue pour les engagements à l'étranger. Il s'agit de la Compagnie d'intervention d'aide en cas de catastrophe (cp interv acc). Stationnée à la place d'armes de Wangen an der Aare, dans le canton de Berne, elle est mobilisable en quelques heures seulement. Composée de 200 hommes, cette compagnie est formée de militaires en service long, de militaires contractuels, d'officiers de carrière et de collaborateurs civils. Une Convention signée par la Suisse prévoit néanmoins la possibilité d'une intervention des bataillons acc dans l'un des cinq pays limitrophes, en cas de catastrophe naturelle d'envergure majeure.

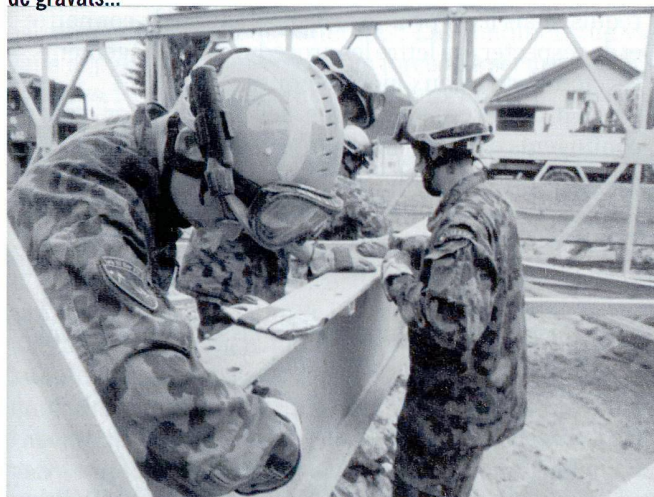
Avant la réforme Armée XXI, la Confédération pouvait compter sur 19 bataillons de sauvetage et 4 bataillons d'aide en cas de catastrophe. Aujourd'hui, elle ne dispose

donc plus que de six bataillons. D'où l'importance stratégique de ces unités. Les bouleversements climatiques en cours, l'érosion du permafrost dans les Alpes, voire l'intensification de la densité d'habitation, ne vont qu'accroître le risque de se retrouver confronté à une catastrophe naturelle de grande ampleur. D'où l'importance d'une instruction optimale de ces bataillons acc, car bien souvent leur intervention, dans les heures voire les premiers jours qui suivent un sinistre, se révèle décisive.

C.R.



L'intervention dans le cas de sinistres nécessite souvent le déblaiement de gravats...



...ainsi que la construction de passages ou de franchissements.

3 questions au major Marc Nathusius, C eng bat acc 1, ancien cdt de la cp sauv 1/2

CR : Vous avez été envoyé en service actif et à l'étranger avec votre compagnie quels enseignements en tirez-vous ?

J'ai été formé comme observateur militaire pour les missions de promotion de la paix de l'ONU et comme vérificateur militaire pour le compte de l'OSCE. C'est avec cette organisation que j'ai été amené à commander différents groupes de patrouilles sur la

frontière Sud Ouest du Kosovo pendant les événements avant l'arrivée de la KFOR. J'ai également servi en Albanie et au Monténégro comme militaire détaché au profit de la DDC (Direction pour le Développement et la Coopération). En Turquie, c'est une section de sauveteurs volontaires que j'ai eu le privilège de mener avec l'aide d'un groupe d'officiers et de sous-officiers de carrière.

Que ce soit en situation de combat ou en condition de sauvetage, le soldat suisse dispose d'une instruction, d'un équipement et d'un savoir faire lui permettant de se sortir de bons nombres de pièges qui attendent le militaire en situation d'engagement. Ce savoir faire est par ailleurs connu et reconnu par les armées étrangères qui ont eu à faire avec nos soldats. Nos connaissances de bases permettent en opération de rapidement obtenir l'expérience nécessaire pour accomplir les missions pour lesquelles nous nous préparons sans avoir la possibilité en Suisse de les expérimenter. La Constitution suisse donne à l'armée une mission, les opérations extérieures nous permettent de nous y préparer.

CR : L'instruction reçue est-elle adaptée et dans quels domaines faut-il davantage insister ?

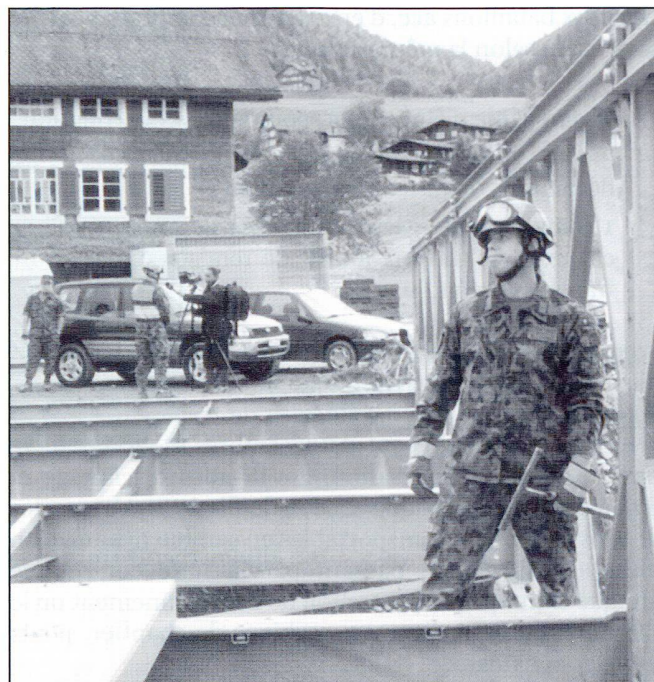
L'instruction de la troupe comme celle des cadres est globalement très bonne et utilisable. Certains aspects pourraient naturellement être améliorés. Il s'agit en premier lieu de la discipline et du respect de la chaîne de commandement. Les opérations ne souffrent pas les approximations et le système D. L'esprit d'initiative est requis, mais il est primordial en situation de connaître et de respecter à la lettre les procédures d'engagements, ce à tous les niveaux hiérarchiques.

L'esprit de corps. A l'époque des *Task Forces* et des contingents d'armes interconnectables en fonction des missions, l'esprit de corps est capital pour permettre à une troupe de servir sur la durée. C'est en partageant la même gamelle que l'on s'assure que son voisin sera là au moment opportun et inversement.

CR : Décrivez votre sentiment à l'issue d'une mission réussie pour vous et vos hommes ?

Une immense fierté. En rentrant de notre mission de sauvetage en Turquie, je ne suis pas revenu avec les mêmes hommes, ils avaient changés. L'utilité de notre mission leur était clairement apparue, ils ont constaté que leur entraînement leur avait permis d'affronter la réalité, que leur sueur avait permis de venir en aide à une population catastrophée. Cette réalité est la même pour des soldats de promotion de la paix ou d'imposition de la paix. Venir en aide aux autres, quelque soit l'arme que nous servons, est une expérience personnelle extrêmement forte et profitable.

Propos recueillis par le col Christian Rey, chef Communication, rég ter 1.



Engagements de la cp intervention acc (service long).

